

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2006**

Délibération n°2006-004

Date de convocation : 2 mars 2006
Nombre de délégués en exercice : 38
Présents : 34 dont 4 par procuration
Absents non représentés : 4
Votants : 34

L'an deux mil six, le huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Rambouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

Martial ALIX, Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Jacques BONAL, Roland BONNET, Bernard BOURGEOIS, Pascal BOURGY, Marie-Christine CARASSO, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Michel COURVILLE, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Pierre GHIBAUDDO, Jean-Claude GOGUE, Alain GRANJOU, François HAYARD, Henri HOELLINGER, Jean-Marie ISABELLE, Georges JOUSSELIN, Pierre-Yves KOPPE, Daniel LANGLOIS, Yves MAURY, Jean-Frédéric POISSON, Roland POSTIC, Claude RIVAULT, Catherine RUAUDEL, Bernard SCHOEPFER, Elio ZANNIER.

ETAIENT REPRESENTES :

Daniel BONTE pouvoir à Gérard CHIVOT, Laurent COULON pouvoir à Jean-Louis BARTH, René SERINET pouvoir à Gérard COMAS, Jean-Claude VANDERBECKEN.

ABSENTS EXCUSES:

Claude CAZANEUYE, Françoise GRANGEON, Daniel JEAN, Alain JEULAIN.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GHIBAUDDO



**ETUDE EN VUE DE L'ELABORATION DU SCOT SUD YVELINES, APPROBATION DU PROGRAMME,
DEMANDE DE SUBVENTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code des marchés publics,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 approuvant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESY,
Vu les statuts du Syndicat,

SOUS-PREFECTURE

Sur proposition de Monsieur le Président,

14 MAR. 2006

DE RAMBOUILLET

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité

DELIBERE ET DECIDE de lancer un programme d'études en vue de l'élaboration du SCOT Sud-Yvelines,

DIT que le montant prévisionnel de l'étude est fixé à 165.000 € HT,

PRECISE que le cahier des charges de l'étude fera l'objet d'une approbation par le Bureau Syndical,

DEMANDE aux services de l'Etat d'attribuer une subvention de un euro par habitant au titre de ces études d'élaboration du SCOT,


DEMANDE au Conseil Général des Yvelines d'accorder une subvention de 40% d'une dépense plafonnée à 120.000 € au titre de ces mêmes études,

DEMANDE à la Région Ile-de-France de subventionner ce programme.

DONNE tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette délibération, préparer, passer et exécuter les marchés publics après leur approbation par les organes compétents et signer les actes qui découlent de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme


Le Président
Gérard COMAS

SOUS-PREFECTURE

14 MAR. 2006
DE RAMBOUILLET